

## AGENDA

### Mai 2011

Paris  
22-26 mai 2011  
13<sup>ème</sup> conférence internationale  
APM-ATS  
Renseignements :  
[www.apm2011.org](http://www.apm2011.org)

### Octobre 2011

Starsbourg  
12-14 octobre 2011  
23<sup>ème</sup> Rencontres nationales du  
transport public  
Renseignements :  
[www.rencontres-transport-public.fr](http://www.rencontres-transport-public.fr)

## Nice, Monaco et les Alpes-Maritimes lancent la carte Azur

Elle n'est pas orange mais azur. Elle a pourtant presque toutes les caractéristiques de ce qui fut longtemps le symbole des transports publics franciliens. La carte Azur lancée le 28 février est un abonnement unique permettant de circuler en bus et tramway sur le réseau interurbain des Alpes-Maritimes et les réseaux urbains de Nice, Sophia-Antipolis et Monaco. Dans un premier temps, elle

sera utilisable sur les réseaux Lignes d'Azur, Envibus et Monaco, déjà équipés de billetterie interopérable. Seront proposés les deux premiers abonnements communs valables sur l'ensemble de leurs lignes de bus et tramway, au prix de 365 euros par an et 45 euros par mois. Progressivement, entre mi-2011 et mi-2012, les autres réseaux des Alpes-Maritimes (CARF, SITP,

Sillages) intégreront le dispositif au fur et à mesure que leur équipement sera finalisé. Au terme de cette période, la carte Azur offrira une tarification multimodale unique permettant à tous les usagers des bus et tramway de circuler librement dans les Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco.

Dans une seconde étape, en avril 2011, c'est un système d'information multimodale commun à l'ensemble de ces réseaux qui sera opérationnel. Son nom : Ceparou06. La réalisation de cette carte Azur a notamment été rendue possible par la fusion faite étape par étape des réseaux de Nico et de celui du département (livrée commune des bus, tarification à un euro par voyage sur le réseau départemental...). Aujourd'hui, le réseau unifié Lignes d'Azur compte 650 véhicules, soit les deux tiers des bus circulant dans les Alpes-Maritimes, et réalise 70 millions de voyages par an (+ 20 millions par rapport à 2007).

### Eurostar et Trenitalia adhèrent à l'UTP

Alors que les institutions européennes réfléchissent à l'ouverture à la concurrence des lignes nationales de voyageurs, Eurostar et la filiale Trenitalia-Veolia Transport viennent d'adhérer à l'UTP. Ce mouvement est cohérent avec l'évolution de l'environnement concurrentiel. L'UTP les représentera auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, de RFF, de l'EPSS, de l'ARAF.



- **La commission nationale du débat public** vient de décider le lancement d'un débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POLC). Le projet comporte 4 scénarios et 2 variantes, pour un coût compris entre 12 et 14 milliards d'euros. Il mettrait Clermont-Ferrand à moins de deux heures de Paris.

- **Le conseil d'administration du STIF** a voté l'acquisition de 66 nouvelles rames de métro destinées à remplacer celles utilisées actuellement sur la ligne 9 Pont-de-Sèvres - Mairie-de-Montreuil. Il s'agit de la tranche optionnelle du marché qui avait été contracté avec le consortium Alstom-Bombardier-Areva par la RATP pour le renouvellement des rames des lignes 2 et 5. Le coût plafond de l'investissement est de 330 millions d'euros, financé à 50% par le STIF en subvention directe.

- **Transilien SNCF** vient de lancer une campagne de sensibilisation contre les signaux d'alarme injustifiés. Près de 95% des signaux d'alarme tirés dans les trains Transilien le sont sans raison valable. Le phénomène a augmenté de 25% depuis 4 ans.

- **Le conseil régional de Midi-Pyrénées** vient d'approuver la participation de la région au financement du premier tronçon de la future ligne à grande vitesse (LGV) vers le sud-ouest, malgré l'opposition des écologistes. Sa contribution sera de 102 millions d'euros.

- **La vente d'Arriva Allemagne** par Deutsche Bahn à la compagnie italienne Ferrovie dello Stato (FS) associée au fonds Cube Infrastructure a été finalisée après avoir reçu le feu vert des autorités européennes de la concurrence le 16 février.